



FAIRTRADE
CANADA

Politique relative aux membres de FAIRTRADE CANADA Inc.

MISSION ET VISION de Fairtrade Canada

Fairtrade Canada est un organisme national à but non lucratif de certification Fairtrade et le seul membre canadien de Fairtrade International (FLO). Fairtrade Canada est un *certificateur à valeur ajoutée* qui :

- Atteste que les produits arborant les marques internationales sont conformes aux normes de FLO.
- Accorde des licences à des entreprises canadiennes pour l'utilisation des marques internationales.
- Collabore avec d'autres groupes et personnes pour promouvoir le commerce équitable et les produits certifiés Fairtrade.

Notre mission :

- Accroître les ventes de produits certifiés au Canada.
- Maximiser les avantages de Fairtrade pour les agriculteurs et les travailleurs.
- Soutenir le travail des autres pour promouvoir notre vision.

Notre vision :

- Un monde où l'on applique globalement les principes du commerce juste et du développement durable pour aider les agriculteurs et les travailleurs à passer d'une position de vulnérabilité à une position de sécurité et d'autosuffisance économique.

Nos valeurs : nous nous engageons à travailler avec ces valeurs comme règle de conduite :

- Les gens d'abord : tout ce que nous faisons s'appuie sur la promotion de la dignité et du bien-être des personnes – agriculteurs et travailleurs, détenteurs de licence, détaillants, importateurs, consommateurs, bénévoles, membre du personnel, membres et membres de conseil d'administration.
- L'excellence : nous nous engageons à fournir un service professionnel et de grande qualité. Nous nous engageons à l'amélioration continue et à l'innovation.
- L'intégrité : nous sommes honnêtes, éthiques et transparents; il est de notre responsabilité de rendre des comptes vis-à-vis de nos groupes d'intérêt.
- Le respect : nous respectons les perspectives différentes et nous valorisons le dialogue. Nous collaborons avec ceux qui partagent nos objectifs et nous trouvons notre force dans le travail d'équipe.
- La passion : nous apportons à notre travail et à notre mission un esprit positif, de l'énergie et de l'enthousiasme.



FAIRTRADE
CANADA

Politique relative aux membres de FAIRTRADE CANADA Inc.

GÉNÉRALITÉS

Pour assurer son succès et celui du mouvement du commerce équitable en général, Fairtrade Canada doit établir des liens étroits et réciproques avec les principaux organismes associés au mouvement. Peuvent donc devenir membres les détenteurs de licences et les organisations de la société civile qui font avancer le mouvement et partagent et appuient les objectifs de Fairtrade Canada.

Principales raisons de devenir membre de FTC :

- Avoir voix au chapitre : Participer à titre de membre votant à l'assemblée générale annuelle (AGA) et à toute assemblée extraordinaire des membres de Fairtrade Canada.
- S'engager : Démontrer son engagement et sa confiance envers les valeurs du commerce équitable ainsi que la mission et la vision de l'organisme.

La présente politique est un document public et peut être fournie sur demande.

Les adhésions demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient annulées par le membre de Fairtrade Canada ou jusqu'à ce qu'elles soient résiliées en conformité avec les règlements.

EXIGENCES GÉNÉRALES D'ADHÉSION

Conformément au règlement administratif de Fairtrade Canada, l'adhésion à l'organisation est réservée aux détenteurs de licences Fairtrade Canada et aux organisations de la société civile (OSC) canadiennes qui veulent contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Pour être accepté comme membre, un organisme doit :

- Soutenir activement la mission, la vision et les objectifs de Fairtrade Canada.
- Se conformer au code de conduite des membres.
- Être accepté comme membre au terme du processus décrit aux présentes.

Une fois accepté, le membre doit désigner un représentant et en fera part à Fairtrade Canada.



FAIRTRADE
CANADA

Politique relative aux membres de FAIRTRADE CANADA Inc.

EXIGENCES D'ADHÉSION POUR LES DÉTENTEURS DE LICENCES

Les organismes de détenteurs de licences qui veulent devenir membres doivent être des détenteurs de licences Fairtrade Canada accrédités et en règle conformément aux règlements de la section 1.01.

EXIGENCES D'ADHÉSION POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'adhésion est offerte aux organisations de la société civile canadiennes à buts non lucratifs et à des fins caritatives qui soutiennent activement les principes du commerce équitable conformément aux règlements de la section 1.01.

DROITS DES MEMBRES

Les membres ont les droits qui sont décrits dans la Loi et dans les règlements administratifs section 4.04 et les politiques de Fairtrade Canada, dont les suivants :

- Nommer des membres aux postes électifs.
- Se présenter à un poste électif.
- Voter pour un candidat à un poste électif.
- Participer aux AGA ainsi qu'aux assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

PROCESSUS D'APPROBATION DES MEMBRES

On peut obtenir le formulaire de demande d'adhésion auprès du bureau de Fairtrade Canada ainsi que sur le site Web de Fairtrade Canada.

Une demande d'adhésion peut être déposée en tout temps. Toutefois, pour avoir le droit de voter lors de l'Assemblée générale annuelle, une demande doit être reçue, au plus tard, le 1^{er} avril.

Le conseil approuve ou rejette la demande dans les meilleurs délais en s'appuyant sur les critères énoncés dans le présent document. Le conseil décide d'approuver ou non de nouveaux membres par un vote à la majorité simple.